
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 Octobre 2009

Présents : Mmes Cécile BURDIN – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON – Mrs Yvan BOURGEOIS – Yoann CHOISEAU – Cédric GAGNIERE – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Jean-Pierre JORCIN – Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET -

Procurations de Bérengère BOCH à Sébastien PEANT et de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON.

- **Approbation du compte rendu du 22.09.2009.**

Pas de remarques.

- **Compte rendu d'attribution.**

Le 24 septembre 2009 :

Décision de contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie un emprunt de 800 000 € pour le financement du réservoir de Sainte Marie, aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 4%
- Périodicité trimestrielle
- Amortissement constant du capital
- Durée : 20 ans
- Frais de dossier : 0.05 % du capital emprunté

Le 5 octobre 2009 :

Décision de retenir la Société ACTEA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des études et des travaux de valorisation touristique et paysagère du plateau du Mont-Cenis (col, Fontainettes, Grand Croix, pour un montant de 31 900 € HT pour l'ensemble des tranches.

- **Centre de congrès.**

Mr le maire rappelle le projet global :

- Réhabilitation du bâtiment de la maison de Val-Cenis, bureaux, accueil, salle de réunion,
- Mise aux normes de la salle des fêtes.
- Création d'une salle de congrès, spectacles...permettant d'accueillir 430 personnes afin de recevoir des congrès, séminaires, spectacles, concerts, etc...dans de bonnes conditions.

Le projet sera porté en lien avec la communauté de communes dans le cadre des projets valléens, ce qui permettra de solliciter plus de subventions.

Le coût global prévisionnel est de 3 127 000 euros HT.

Il est nécessaire de lancer ce projet rapidement pour assurer une diversification touristique afin de ne pas perdre les subventions allouées et le permis de construire.

Actuellement 426 500 euros de subventions sont acquis, avec l'opération immobilière du plan des champs, la commune devrait récupérer 2.000.000 d'euros qui seront réinvestis en autofinancement dans le centre de congrès.

Le prévisionnel de fonctionnement est estimé à 82.400 euros par an répartis entre la Maison de Val Cenis, la Communauté de communes et la commune de Lanslebourg par conventionnement.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal par rapport au financement, l'utilité d'un tel projet, l'esthétique, le stationnement et le fonctionnement.

Il en ressort pour une majorité du conseil qu'il est important d'avoir une telle structure en Haute Maurienne. Il n'y a pas de salle de cette envergure à plusieurs kilomètres à la ronde. Ce projet est important pour l'économie locale, pour la notoriété de la station et pour la communication.

Un vote à bulletin secret est demandé.

Question : La commune décide t-elle de conduire ce projet ?

OUI : 8 voix ;

NON : 6 voix.

- **Office de Tourisme Intercommunal.**

Mr le maire retrace les divers points du projet. De nombreuses questions sont formulées sur le fonctionnement des offices de tourisme, les représentants du SIVOM au Comité Directeur de l'EPIC, sur la question des transports touristiques et sur le fonctionnement d'Open System. Le conseil souhaite conserver une partie du fonctionnement de la centrale de réservations dans le même esprit qu'actuellement.

Il est décidé de soulever ces différents points au conseil communautaire qui a lieu le 22.10.2009.

- **Personnel communal.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Marjorie quitte ses fonctions à la commune pour prendre la direction de la nouvelle médiathèque de Saint Jean de Maurienne. Il propose au conseil municipal :

- La création d'un poste d'animateur 200H/ an pour assurer les formations informatiques,
- La création d'un poste de Coordonnateur des activités du service technique pour assurer la gestion administrative du service technique et participer à l'ensemble des missions de ce service, sous l'autorité du Maire, en lien direct avec l' élu délégué et en collaboration avec le responsable du service technique.

Mr le maire va se rapprocher de Lanslevillard pour la création d'un poste de garde champêtre pour les 2 communes.

- **Plan communal de sauvegarde.**

Le Syndicat du Pays de Maurienne accompagne les communes dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde et de leurs Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ceci inclut notamment un travail concernant l'alerte des populations en cas de risque majeur.

Afin de compléter le dispositif d'information préventive de la population, il a été décidé d'imprimer des plaquettes cartonnées, en couleur, recto verso, A4 ou A3, destinées à être distribuées dans chaque foyer pour informer sur les risques, les consignes et les moyens d'alerte et des affiches DICRIM destinées à être affichées dans les Etablissements Recevant du Public.

Dans le cadre du PAPI, les frais d'impression des documents DICRIM sont subventionnés à hauteur de 60 % maximum : 40 % par l'Etat et 20 % par le Département sur le TTC.

De plus, afin de compléter le dispositif d'alerte rapide à la population, il a été décidé d'acquérir divers moyens d'alerte :

- ◆ 1 Ensemble Mobile d'Alerte,
- ◆ 2 ensembles « 1 avertisseur de brume + 2 casques de protection auditive » : c'est-à-dire 2 avertisseurs de brume et 4 casques de protection auditive.

La création d'un classeur récapitulatif des procédures et actions à mener est en cours de réalisation.

- **Petit train.**

Pour l'hiver 2008/2009, le coût était d'environ 33.0000 euros pour un fonctionnement aux vacances de Noël et du 1^{er} février au 31 mars.

Avant de reconduire cette animation un devis plus précis est souhaité pour avoir des protections latérales (vitres ou bâches translucides).

Une proposition est faite de fournir un autre service en remplacement du petit train après l'arrêt des navettes. Des devis seront demandés à des transporteurs.

- **Questions diverses.**

Le Conseil Municipal :

- Décide de passer commande des fenêtres des appartements de l'école et de l'escalier auprès de l'Entreprise BOROT de BRAMANS,
- Approuve l'avenant n° 1 au bail de la Trésorerie pour un montant annuel de 4 028 €,
- Est informé que le bail du camping a été transmis à un juriste pour avis.

Fin de la séance à 0 h 10.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 novembre 2009 à 21 heures.